Bulletin d'Adhésion à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Mobilier, Immobilier, Immatériel et Naturel E212

Préambule

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine Mobilier et Immobilier E212 (ci-après dénommée "l'Association") a pour objet la protection, la préservation et la valorisation du patrimoine mobilier et immobilier. Par le présent bulletin, l'adhérent (ci-après dénommé "le Partenaire") accepte les termes, misions et protocoles de l'Association.

- contact@e212.fr
- Website : https://e212.fr/

Article 1 : Adhésion

Le présent bulletin concerne les Professionnels qui veulent devenir Partenaire de l'Association en respectant les objectifs défendus par l'Association E212. (Antiquaires, Architectes, Restaurateurs, Commissaires-Priseurs, Experts Habilités, Brocanteurs, Artisans, Bibliothécaires, Notaires, Avocats, Conservateurs, …)

1.1 **Objet Associatif**

- Permettre, grâce au professionnalisme de nos Partenaires, à tous nos adhérents de participer activement à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine local, culturel, artistique, immatériel, naturel, cultuel …
- Proposer, pour nos adhérents, le service de nos partenaires dans leur corps de métier afin de valoriser au mieux le patrimoine, de le restaurer, de permettre sa transmission.
- Créer un réseau de Partenaires pour une entraide et orientation plus pertinente au service des objectifs de l'association.

1.2 **Conditions d'Adhésion**.

- Remplir le formulaire d'adhésion et régler la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale Constituante soit 50 €, l'adhésion est considérée en année pleine et non de date à date.
- Respecter les valeurs républicaines et laïques en vigueur dans le cadre législatif.
- Respecter les obligations liées au métier spécifique de chacun des Partenaires Privés

1.3 **Droits et Obligations**

- Droit de participer aux Assemblées Générales.
- Recevoir nos adhérents dans les meilleures conditions possibles et dans le cadre strict de votre cadre professionnel.

- Disposer des ressources actives et immatérielles de l'association : Savoirs-Faires partagés, documentations, adhésions à des ressources spécifiques.
- Disposer des ressources matérielles disponibles au sein de l'association.
- Être à jour dans votre cadre professionnel de vos obligations inhérentes à votre métier réglementé ou non réglementé.
- S'engager pour une démarche de sauvegarde patrimoniale et de transmission.
- Communiquer sur les missions de l'Association et lui permettre au mieux de se développer pour l'intérêt général.

En signant ce bulletin d'adhésion, le Partenaire déclare accepter les termes et l'esprit défendu par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Mobilier et Immobilier E212.

Professionnel :

Nom : ……

Prénom : ……...

Adresse :

……...

Code postal : ……. Ville : ……

Téléphone fixe : …… Mobile : …….

Adresse Email : …….....@.....

Fait à _____, le _____.

Signature et cachet du Représentant :

A réception du paiement de l'adhésion et après enregistrement par l'Association, vous recevrez votre carte d'adhérent Partenaire.

Vous pouvez alors aussi nous demander de référencer votre site, exposition, manifestation sous le label et le logo d'E212. Une évaluation annuelle ou ponctuelle concernant la satisfaction de nos adhérents pourra avoir lieu pour valider notre Partenariat.